

## PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 22 mai 2014, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

**Présents :** Au total 35 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 2 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que Mme Margrit Käch pour le Murtenbieter et le Freiburger Nachrichten.

**Présidence :** M. Eddy Werndli, Syndic.

**Procès-verbal :** Hervé Mory, secrétaire.

**Excusés :** Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Ariane Wuillemin, Léa Curty, Andrea Niggli et Pascal Kuchen.

**Scrutateurs :** Sont nommés scrutateurs : Axel Godel, Otto Hediger, Jean Guler.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. En préambule, il tient à relever que suite à la démission de M. Martin Schwaar, une rocade a été faite au sein du Conseil communal. M. Alfred Rentsch a repris le dicastère des finances et impôts. M. Roger Weyermann a été élu et il a été assermenté en date du 11 avril 2014. Ce dernier a assisté à deux séances du Conseil communal. Par lettre du 6 mai 2014, il donne sa démission avec effet au 12 mai 2014. Ceci, pour des raisons professionnelles. Une élection complémentaire est prévue le dimanche 13 juillet 2014.

Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 2 mai 2014, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué 10 jours avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

## Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2013
2. Comptes 2013
  - 2.1 Fonctionnement
  - 2.2 Investissement
  - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. Ventes de terrain, approbation
4. Divers

### 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2013

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

**Résultat :** approbation à l'unanimité.

## 2. Comptes

### 2.1 Fonctionnement

En préambule, le Syndic tient à relever que le Conseil communal s'était fixé comme priorité absolue le respect du budget. Ce qui a pu être fait. L'assainissement des finances est en bonne voie.

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

**M. Rentsch** ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va se concentrer sur les principales différences dans chaque chapitre. Les chiffres de sa présentation sont indiqués en milliers de francs et sont présentés sous forme de graphique. Il fait une parenthèse sur l'état de la situation financière dans le monde et notamment de l'endettement au USA.

#### Bilan 2013

Les dettes à long terme correspondent à 41%. En contre partie, les biens, les installations et les prêts et participations représentent seulement 35%.

Ainsi on peut en conclure, qu'environ CHF 1'000' de dettes à long terme sont réparties sur les diminutions des liquidités et la réduction des dettes à court terme.

Cela n'est effectivement pas optimal du fait que les investissements à long terme découlent de dettes à long terme. Vu que ces deux dernières années il y a eu d'importants déficits dans les comptes, il a donc manqué de liquidité en 2013. Il est toutefois réjouissant de constater que dans les engagements courants il y a une diminution de CHF 310' pour le compte courant de l'Etat et de CHF 126' pour les créanciers.

#### Réserves 2013

	Solde 31.12.2012	Augmentation	Diminution	Solde 31.12.2013
<b>Réserves obligatoires</b>				
Fonds des forêts	20'571.65			20'571.65
Fonds des abris P.C.	601'350.00			601'350.00
Réserve de la Police du feu	31'230.10			31'230.10
Réserve eau potable	78'000.00	61'135.68		139'135.68
Réserve eaux usées ( ARA )	32'090.83	64'999.33		97'090.16
Réserve ordures	46'507.84	17'941.60		64'449.44
<b>Total</b>	<b>809'750.42</b>	<b>144'076.61</b>	<b>0.00</b>	<b>953'827.03</b>

<b>Autres réserves</b>				
Fonds de réserve entretien chemins AF	150'455.75	3'000.00		153'455.75
Fonds de réserve Drainages	10'000.00			10'000.00
Fonds de réserve imprévus	62'000.00			62'000.00
Fonds de réserve "Jenzer"	1'300.00			1'300.00
<b>Total</b>	<b>223'755.75</b>	<b>3'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>226'755.75</b>

Questions ? Il n'y pas de question, on passe à la suite.

## Comptes de fonctionnement

**Alfred Rentsch** présente des graphiques indiquant les chiffres des comptes par rapport à ceux du budget d'une manière globale et ensuite pour chaque chapitre. Ces tableaux sont très explicites. Il commente ensuite les principaux éléments de chaque chapitre.

### Chapitre 0 – Dépenses d'administration

Les traitements du Conseil communal sont inférieurs de 13' à ce qui a été budgété. Cela n'est pas seulement dû à la volonté d'économie du Conseil communal, mais aussi au fait que depuis le début de la législature, le Conseil communal s'est rarement retrouvé à 7.

### Chapitre 1 – Ordre public

La participation à l'Association des pompiers de Regio Due est en 2013 inférieure de CHF 21'. Pour cette raison, il n'y a pas eu de prélèvement à la réserve, comme cela était prévu au budget.

### Chapitre 2 - Formation

Dans ce chapitre, les coûts généraux pour les communes pour les divers cercles ont été moins élevés de CHF 323'. Pour notre commune, cela signifie une dépense inférieure de CHF 19' par rapport au budget 2013. De même, pour les écoles spécialisées, les dépenses sont inférieures de l'ordre de CHF 12'.

### Chapitre 3 – Culture et loisirs

Dans ce chapitre, il faut relever une dépense inférieure de CHF 7' pour l'entretien de la place de sport.

### Chapitre 4 – Santé

Dans le domaine de la santé les coûts sont d'une manière générale supérieurs de CHF 16' à ce qui a été budgété.

### Chapitre 5 – Affaires sociales

Egalement dans le domaine des affaires sociales, les coûts augmentent régulièrement. Les coûts pour l'aide sociale dépassent le budget de CHF 28'.

### Chapitre 6 – Transports et communications

Dans ce chapitre, il faut relever que la participation au canton pour le trafic régional est moins élevée de CHF 12' que celle prévue au budget 2013. Pour l'entretien des routes et les moyens d'exploitation, il y a eu CHF 4' de moins de dépensés. Dans ce contexte, il faut toutefois relever que le service hivernal a coûté CHF 4' de plus que prévu.

### Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres de l'eau, de l'eau usée et des déchets doivent avoir un résultat neutre. Les charges et les revenus doivent s'équilibrer. Les coûts pour le cimetière sont de CHF 2' et ceux de l'aménagement sont de CHF 8' inférieurs au budget.

### Chapitre 8 – Economie

Il y a eu CHF 6' de dépenses de plus que prévu pour l'entretien des chemins forestiers. En contrepartie, nous avons reçu du canton une subvention CHF 10' pour l'entretien des chemins forestiers qui n'étaient pas prévus au budget.

### Chapitre 9 – Finances et impôts

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a depuis 2010 subi une véritable chute. De CHF 1'131 d'impôts sur le bénéfice en 2009, il ne reste encore que CHF 191', cela

correspond à une perte de 83%! Les impôts trop perçus ces dernières années ont fortement prétérité les comptes de la commune. Cette année, nous avons encore une fois dû corriger les impôts pour les années antérieures de CHF 88'.

A part ça, les impôts se sont développés de façon réjouissante. Dans les recettes globales d'impôts, il y a eu une progression CHF 464' en comparaison du budget 2013. En particulier, les recettes des impôts sur le revenu se sont améliorées de CHF 293.

Les créances non recouvrables sont plus élevées de CHF 8' qu'au budget.

L'entretien pour les bâtiments est plus élevé de CHF 4', du fait des coûts plus élevés par rapport au budget pour l'huile de chauffage. Les loyers de l'auberge sont de CHF 6' inférieurs à ce qui a été budgété.

Amortissements : Les amortissements obligatoires sont également plus élevés de CHF 15' que prévus au budget.

### Résultat annuel

Le résultat annuel, déficit de CHF 108'000.10 est légèrement inférieur à ce qui a été prévu au budget. Les évaluations pour 2013 ont été prévues de manière prudente afin de ne pas déplacer des risques sur 2014.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

## 2.2 Investissement

Chapitre	Comptes 2013		Budget 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4. Santé	303'920.15	0.00	303'920.00	0.00
6. Transports et communications	241'551.85	0.00	30'000.00	0.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	35'095.65	128'220.35	225'486.00	212'500.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00	70'000.00	0.00
Total	580'567.65	128'220.35	629'406.00	212'500.00
<b>Investissements nets</b>		<b>452'347.30</b>		<b>416'906.00</b>

### Santé

Dans le domaine de la Santé une nouvelle tranche pour l'hôpital de Meyriez de CHF 304' a été échue. L'investissement est réparti en tranches de 2011 – 2015.

Investissements 2013 – Transports et communications

### Transports et communications

Dans ce domaine, le trottoir Route de Fribourg est revenu moins cher. L'investissement total s'élève à CHF 178'. Il est donc de CHF 72' moins élevé que budgété. Le décompte final interviendra en 2014. De plus, les investissements Ch. du Moulin, Giratoire Fin du Mossard et la mise aux normes de la signalisation sont terminés en 2013, comme prévu. Les montants budgétés ont dans l'ensemble été respectés.

### Protection + aménagement du territoire

L'investissement pour la conduite d'eau potable à Fin du Mossard ne s'est pas développé comme prévu. Vu qu'un projet de construction ne va pas se réaliser comme planifié, nous devons trouver d'autres solutions pour le financement de la réalisation des infrastructures de la route d'accès. C'est pourquoi, seuls les coûts relatifs à l'étude et l'élaboration du projet ont été payés.

Le deuxième investissement, ARA Région Morat, CHF 15' ont été payés.  
Pour la révision du PAL, CHF 8' ont été investis en 2013.

**Alfred Rentsch** clôt ainsi son rapport.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

### **2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision**

Ce rapport est lu en français par Mme **Isabelle König** et est ensuite résumé en allemand par M. **Roland Bollin**.

Le rapport de révision est basé sur la lettre de management de l'organe de révision Kramer & Isenring AG. Les exigences légales du canton ont été respectées. Le budget a été respecté. La commission financière soulève les soucis dans les domaines de la santé et des affaires sociales dont les coûts augmentent régulièrement. La commission financière demande au Conseil communal de respecter les recommandations de l'organe de révision mentionnées dans la lettre de management du 5 mai 2014. La commission financière relève que le Conseil communal veut à l'avenir maintenir une politique de dépense sur la défensive. La commission financière se réjouit de rencontrer le Conseil communal durant l'été dans le cadre de la discussion sur le plan financier.

La commission financière sur la base de la recommandation de l'organe de révision propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013.

### **2.4 Approbation**

Comptes de fonctionnement 2013: L'assemblée approuve à une large majorité et sans avis contraire les comptes de fonctionnements 2013 qui bouclent avec un déficit de CHF 108'000.10.

Comptes des investissements 2013 : l'assemblée approuve à une large majorité et sans avis contraire les comptes des investissements 2013 qui bouclent avec un investissement net de CHF 452'347.30.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

## **3. Ventes de terrain, approbation**

La présentation de cet objet est assurée par le Syndic.

Nous sommes sollicités pour la vente de 2 parcelles à bâtir.

1. Une surface de 73 m<sup>2</sup> à détacher de l'art. 86 de la commune de Courgevau, au lieu dit « Chemin de la Cabutze ».
2. Une parcelle à bâtir, art. 301 de Courgevau au lieu dit : « Sarraglanaz, Chemin des Vignes » d'une surface de 442 m<sup>2</sup>.

Le conseil communal donne un avis positif pour ces deux ventes.

### **Objet 1.**

Un plan de situation est projeté à l'écran. Cette surface de 73 m<sup>2</sup> sera utilisée pour l'aménagement d'un chemin d'accès à la parcelle 87 de M. Erwin Hügli, Courgevau.

Le prix de vente est proposé à SFR 300.00 le m<sup>2</sup>. La commune demande à M. Hügli d'accorder un droit de passage sous forme de servitude en faveur de l'art. 86 de Courgevaux.

#### Financement

73 m<sup>2</sup> à SFR 300.00 = SFR 21'900.00 + le droit de passage.

Le prix moyen dans la zone village s'élève à SFR 300.00 le m<sup>2</sup>.

#### Objet 2.

Le Conseil communal a reçu une offre de MM. Léo et Thomas Etter, Courgevaux, pour la vente de l'art. 301 de Courgevaux au lieu dit : « Sarraglanaz, Chemin des Vignes » d'une surface de 442 m<sup>2</sup>.

Le prix offert est de SFR 350.00 le m<sup>2</sup>.

MM. Leo et Thomas Etter sont les voisins directs de la parcelle art. 301.

Seul, l'art 301 a une surface à bâtir insuffisante pour la construction, vu les prescriptions de la zone.

#### Financement

442 m<sup>2</sup> à SFR. 350.- = SFR. 154'700.-

Le prix moyen de ce secteur est de SFR 330.00 à 350.00 le m<sup>2</sup>.

Le cumul des deux ventes correspond à une entrée d'argent de SFR. 176'600.00, ceci correspond à un apport de liquidité pour nos finances. Il sera crée des réserves pour l'entretien des bâtiments, des routes et pour risques de taxation.

Le Conseil communal demande d'accepter ces deux ventes.

### Questions

M. **Serge Lassueur** dit que pour une surface de 73 m<sup>2</sup>, il serait alors préférable que la commune accorde le droit de passage et qu'elle garde le terrain. Le Syndic répond que ce chemin sert pour l'accès à la future parcelle située derrière.

M. **Dominique Wuillemin** demande pourquoi M. Hügli n'achète pas toute la parcelle ? Le Syndic explique que M. Hügli est intéressé dans une deuxième étape par un achat de la parcelle de la commune. Cependant, la commune doit examiner et avant tout régler la question de l'accès à la déchetterie et voir ensuite. La commune ne veut pas être bloquée si tout le terrain est vendu maintenant.

Le Syndic informe l'assemblée que les objets vont être votés chacun séparément.

#### Vote sur l'objet N° 1

soit la vente de 73 m<sup>2</sup> au prix de CHF 300.00/m<sup>2</sup> à M. Erwin Hügli.

Résultat du vote : l'assemblée accepte avec une large majorité et 3 avis contraire cette vente.

#### Vote sur l'objet N°2

Soit la vente de la parcelle art. 301 de 442 m<sup>2</sup> à MM. Léo et Thomas Etter au prix de CHF 350.00 le m<sup>2</sup>.

Résultat du vote : l'assemblée accepte avec une large majorité et aucun avis contraire cette vente.

#### **4. Divers**

**Le Syndic** rappelle l'information donnée au sujet de l'auberge. Le Conseil communal met tout en œuvre pour redonner vie à cet établissement.

**M. Alfred Jöhr** relève qu'il y a au cimetière des tombes datant de 1976 et qui encore sur place. Il est temps de faire désaffecter le secteur en question. **René Zürcher** prend note. Il explique que la désaffectation coûte cher. Le montant y relatif doit être mis au budget et soumis à l'assemblée communale.

**M. Serge Lassueur** relève qu'une étude a été faite et il est prouvé, vu l'alimentation, que les corps mettent plus de temps pour se décomposer. Faut-il alors prolonger les délais ?

**M. Serge Lassueur** remercie le Conseil communal pour la façon dont les comptes ont été très bien présentés.

**M. Serge Lassueur** revient sur l'auberge et il refait un peu l'historique depuis le départ de la famille Schmutz. Cela n'a jamais fonctionné avec les tenanciers qui se sont succédés. Il estime que la commune doit savoir quel type de restaurant l'on veut. Il faudrait revoir le loyer à la baisse et laisser ainsi du temps au repreneur de se mettre en place. **Le Syndic** dit que le loyer de CHF 2'500.00 n'est pas élevé vu l'infrastructure du restaurant et de l'appartement. Le choix du tenancier sera du ressort du Conseil communal, qui devra veiller à bien faire son choix.

**M. Roland Chervet** demande si le restaurant sera reloué en l'état ou s'il y a des transformations prévues ? **Le Syndic** dit qu'il y a toujours quelque chose à faire. Il y aura notamment la question de l'isolation du bâtiment qu'il faudra à l'occasion examiner.

**M. Serge Lassueur** dit qu'il faut ôter les drapeaux à l'auberge qui sont en piteux état.

Le Syndic clos cette assemblée à 21.05 h. en invitant les personnes présentes à tout de même partager le verre de l'amitié malgré le fait que le restaurant soit fermé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :                      le secrétaire :

Eddy Werndli

Hervé Mory

